

L'Amicale Verfeillaise

Fonds de Dotation

Rue Centrale
82330 Verfeil-Sur-Seye
SIRET n°810 038 612 00018

AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS
Membre de PKF International
Le commissaire aux comptes – Guy Castinel
101 Rue de Miromesnil
75008 PARIS

Verfeil-Sur-Seye, le 22 décembre 2020

Objet : lettre d'affirmation / Exercice clos le 31/12/2019

Monsieur le commissaire aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de notre entité afférents à l'exercice clos le 31/12/2019.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 septembre 2020 et font apparaître à cette date des fonds associatifs de 198 094,72 euros y compris un déficit de 21 877,25 euros.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et du résultat du fonds de dotation conformément aux règles et principes comptables français.

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

Événements post-clôture

2. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes et du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe des comptes et/ou dans le rapport de gestion.

Les événements survenus depuis la date d'arrêté des **comptes**, en particulier ceux liés au Covid-19 feront l'objet d'une communication sur l'exposition de l'entité aux incidences de cette épidémie lors du conseil d'approbation des comptes.

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

3. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité du fonds de dotation, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées à la date d'arrêté des comptes

Correcte application des lois et règlements

6. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Informations sur les parties liées

7. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.



Quentin DENYS
Président

AMICALE VERFEILLAISE

Fonds de dotation
Rue Centrale
82330 Verfeil-Sur-Seye



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille



AMICALE VERFEILLAISE

Fonds de dotation
Rue Centrale
82330 Verfeil-Sur-Seye

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation l'Amicale Verfeillaise,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fond de dotation l'Amicale Verfeillaise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le conseil d'administration le 14 septembre 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le commissaire aux comptes

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

DocuSigned by:



6B50150682564F2...

Guy CASTINEL

Annexe au rapport sur les comptes annuels – Description des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

État exprimé en €		31/12/2019				N-1	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AA	AB				
	Frais de recherche et de développement	AE	AF				
	Concessions brevets droits similaires	AI	AJ				
	Fonds commercial	AM	AN				
	Autres immobilisations incorporelles	AQ	AR				
	Immobilisations incorporelles en cours	AU	AV				
	Avances et acomptes	AY	AZ				
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC	BD	45 930,00	45 930,00	37 360,00	
	Constructions	BG	BH	239 300,00	65 341,69	173 958,31	
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	BL				
	Autres immobilisations corporelles	BO	BP	2 000,00	2 000,00		
	Immobilisations grevées de droit	BS	BT				
	Immobilisations corporelles en cours	BW	BX				
	Avances et acomptes	CA	CB				
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE	CF				
	Créances rattachées à des participations	CI	CJ				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM	CN				
	Autres titres immobilisés	CQ	CR				
	Prêts	CU	CV				
	Autres immobilisations financières	CY	CZ				
TOTAL (I)		DC	DE	287 230,00	67 341,69	219 888,31	225 514,14
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	DH	DI				
	En-cours de production de biens et services	DL	DM				
	Produits intermédiaires et finis	DP	DQ				
	Marchandises	DT	DU				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX	DY	800,00		800,00	
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	EC	100,00		100,00	100,00
	Fournisseurs débiteurs	EF	EG				
	Personnel	EJ	EK				
	Organismes sociaux	EN	EO				
	État, impôts sur les bénéfices	ER	ES				
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV	EW				
	Autres créances	EZ	FA				
	Valeurs mobilières de placement	FD	FE				
	Disponibilités	FH	FI	28 963,91		28 963,91	33 480,33
	Charges constatées d'avance	FL	FM				
TOTAL (II)		FP	FQ	29 863,91	0,00	29 863,91	33 580,33
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
	Écarts de conversion actif (V)	GB					
TOTAL ACTIF		GF	GG	317 093,91	67 341,69	249 752,22	259 094,47

Bilan Passif

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

État exprimé en €

		31/12/2019		N-1
Capitaux Propres	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	47 000,00	30 000,00
	Écart de réévaluation	AC		
	Réserve	AE		
	Report à nouveau	AG	172 971,97	187 410,29
	Résultat de l'exercice	AI	-21 877,25	-14 438,32
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports	AK		
	- Legs et donations	AM		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
	Écart de réévaluation	AQ		
	Subventions d'investissement	AS		
	Provisions réglementées	AU		
	Droits des propriétaires (commodat)	AW		
	Total des capitaux propres	AY	198 094,72	202 971,97
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA		
	Total provisions	BC	0,00	0,00
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
	Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO	6 657,50	1 122,50
	Autres dettes	BP	45 000,00	55 000,00
	Produits constatés d'avance	BQ		
	Total des dettes	BS	51 657,50	56 122,50
	Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF		BW	249 752,22	259 094,47

Compte de résultat - Produits

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

État exprimé en €

		31/12/2019	N-1
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	
	Production vendue : - Biens	AC	
	- Services	AE	200,00
	Montants nets produits d'exploitation	AG	200,00
	Production stockée	AI	
	Production immobilisée	AK	
	Subventions d'exploitation	AM	
	Dons	AO	
	Cotisations	AQ	
	Legs et donations	AS	
Produits financiers	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	
	Autres produits	AW	6 000,00
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	6 000,00
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	6 200,00
	Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	0,00
Produits exceptionnels	Participations	BE	
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG	
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	131,82
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK	
	Différences positives de change	BM	
Produits exceptionnels	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO	
	Total des produits financiers (III)	BQ	0,00
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	27,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	
Produits exceptionnels	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	27,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		CA	6 227,00
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		CC	21 877,25
TOTAL GENERAL		CE	28 104,25

Compte de résultat - Charges

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

État exprimé en €

		31/12/2019	N-1
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI	
	Autres achats non stockés	CK	
	Services extérieurs	CM	344,19340,08
	Autres services extérieurs	CO	3 300,731 983,51
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	506,00571,00
	Salaires et traitements	CS	
	Charges sociales	CU	
	Autres charges de personnel	CW	
	Subventions accordées par l'association	CY	5 000,00
	Dotations aux amortissements	DA	15 953,3316 875,55
	Dotations aux provisions	DC	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE	
	Autres charges	DG	
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	25 104,2519 770,14
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM	
	Intérêts et charges assimilées	DO	
	Différences négatives de change	DQ	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS	
	Total des charges financières (III)	DU	0,000,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	3 000,00
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	3 000,000,00
Participation salariés aux résultats (V)		EE	
Impôts sur les sociétés (VI)		EG	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	28 104,2519 770,14
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	0,000,00
TOTAL GENERAL		EM	28 104,2519 770,14

ANNEXE 2019

FONDS DE DOTATION

L'Amicale Verfeillaise

31/12/2019

L'annexe contient 3 pages

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

- Sans avoir eu recours à la générosité publique, en faisant uniquement appel à son réseau de sympathisants, le fonds a reçu des dons manuels de la part de 1 donateur pour un montant total de 6,000 €.
- Le fonds de dotation a remboursé un emprunteur pour la somme de 10 000 € et à remboursé son contrat d'apport pour la somme de 17 000€.
- Le fonds a fait deux acquisitions immobilières sous forme de deux lots de terres agricoles.
- Le fonds a accordé des subventions telles que détaillées dans la note « compte de résultat » de la présente annexe.

1.2 Faits significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant :

- du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques
- du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

3 Notes relatives au Bilan

3.1 Actif

L'actif du Fonds de dotation L'Amicale Verfeillaise se compose principalement d'immobilisations et de disponibilités.

Tableaux de mouvements de l'actif immobilisé

VALEUR BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUT FIN EXERCICE 2019
37 360	8 570		45 930
51 300			51 300
188 000	4758	4758	188 000
2 000			2 000
278 660	8 570	0	287 230
MONTANT AMORT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT AMORT FIN EXERCICE
51 146	15 953		67 099
51 146	15 953	0	67 099

3.1.2 Trésorerie disponible :

	31/12/2019
Banque	25 673
Livret A	3 291
Total disponibilités	28 964

3.2 Passif

3.2.1 Emprunts et dettes financières diverses

Désignation	Montant en euros
REQUILLART CHARLOTTE	10 000 €
BUSCH VILJO	20 000 €
DENYS QUENTIN	15 000 €
TOTAL	45 000 €

3.2.2 Factures non parvenues

Désignation	Montant en euros
Honoraires du commissaire aux comptes	1 100 €
Honoraires pour frais d'actes	800 €
TOTAL	1 900 €

4 Notes relatives au Compte de résultat

4.1 Produits

Les produits sont composés notamment de dons non affectés pour un montant de 6 000 € et des revenus de location pour 200€.

4.2 Charges

Charges externes

Le montant total des charges externes s'élève à 3 645 €.

Il se décompose ainsi :

- en frais d'actes 2 013 € représentant 55 % des charges.
- en frais de gestion et de conseil 1 140 € représentant 31 % des charges.
- en prime d'assurance 344 € représentant 10 % des charges.
- en frais de fournitures et de fonctionnement 149 € représentant 4 % des charges.

Autres charges

- Dotation aux amortissements pour un montant de 15 954 €.
- Valeurs comptables d'actifs cédés 3000€.
- Subvention allouée 5 000€.

Dotation exceptionnelle aux provisions pour risque

Aucune dotation exceptionnelle n'a été constatée à la clôture de cet exercice.